

PROCES - VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LUTRY

Séance du lundi 23 juin 2014
Présidence de M. Denis Richter, président

La séance est convoquée à 20h00.

Y compris le Président, 67 Conseillères et Conseillers répondent à l'appel.

Excusés: Mmes Nicole Dentan-Grange, Annick Dirac, Christiane Jost, Rose-Marie Notz, Catherine Rollandin
MM. Alain Aebi, Werner Bauer, Loïc Béguin, René Boillat, André Christinat, Gaël Gillibert, Claude Manoli, Olivier Paschoud

Absents: Mme Magali Burdet
MM. Rémy Sulzer, Charles Chappuis, Kilian Duggan, Philippe Martin

Le quorum étant atteint, **le Président** déclare la séance ouverte et implore la bénédiction divine sur les travaux de l'assemblée.

ORDRE DU JOUR MODIFIE

L'ordre du jour modifié est adopté à l'unanimité.

1. ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 5 MAI 2014

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2. COMMUNICATIONS DU BUREAU

Le Président a assisté le 8 mai à la réception des nouveaux habitants et des jeunes citoyens. Il a participé le 17 mai à la visite de la Commune organisée par le président de la Commission de gestion.

Le 19 mai, il y a eu les votations fédérales et cantonales.

Il a participé le 20 mai à une séance organisée par le Président du Grand Conseil Vaudois qui invitait tout les Présidents des Conseils Communaux.

Le Président a assisté le 27 mai à l'enterrement de Marianne Conne Blanc, mère du Syndic. Il réitère au nom du Conseil toutes ses condoléances.

Le 8 octobre aura lieu la présentation du projet Agglomération Lausanne-Morges de 17h30 à 20h au Centre de Congrès de Beaulieu.

Le 23 juin, il a reçu la lettre de démission de M. Gaël Gillibert.

3. DEPOT DE MOTIONS ET DE POSTULATS

Aucune motion ou postulat n'ont été déposés sur le bureau du Conseil.

4. COMPTES ET GESTION DE LA MUNICIPALITE POUR L'EXERCICE 2013
 RAPPORT DE GESTION DE LA MUNICIPALITE
 RAPPORT ET VOEUX DE LA COMMISSION DE GESTION
 COMPTES DE L'EXERCICE 2013

M. Jean-Daniel Gay, président de la Commission de gestion, lit son rapport. Il remercie tous les membres pour l'investissement fourni. Il remercie aussi le Syndic ainsi que l'ensemble de la Municipalité, les chefs de service et tous les collaborateurs de la Commune.

Le Président ouvre la discussion sur les différents chapitres du **Rapport de gestion de la Municipalité**.

p. 83 *Bâtiments communaux*

M. André Kudelski souhaite savoir concernant les parkings quelle part des revenus provient des abonnements et quelle part provient des horodateurs, ainsi que le pourcentage d'utilisation des parkings.

M. Jacques-André Conne propose de fournir ces informations ultérieurement, n'ayant pas les chiffres en main.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Le Président ouvre la discussion sur le **Rapport de la Commission de gestion**.

p. 23 *Champignons*

M. Gérald Rohrbach veut savoir si une information a été donnée à la population concernant le remplacement de M. Marguerat.

Réponse de **M. Jacques-André Conne** : le contrôle est organisé par Lausanne Région. M. Marguerat n'habite plus la Commune et il est très âgé, mais c'est une bonne idée de transmettre l'information.

p. 25 *Finances-gérance*

M. Denis Aguet demande si le libellé suivant est juste ou si la Municipalité a décidé de ne pas facturer la plus-value liée au chauffage au gaz.

«La Municipalité a également décidé de faire bénéficier les locataires pour la période 2012/2013, des économies liées au changement de chauffage pour le Château, l'Hôtel le Rivage et la place des Halles à la suite du passage au chauffage à gaz ».

M. Jacques-André Conne répond que l'on a chiffré les économies dues au renouvellement de la chaudière. Le libellé est juste et chaque année on reprend la même décision.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Le Président ouvre une discussion générale sur le rapport de gestion et le rapport de la Commission de gestion.

M. Claude Weber signale qu'à la page 13, le nom correct du directeur des écoles est M. Jacques PETER- COMTESSE.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Le Président met au vote les conclusions du rapport de la Commission de gestion.

Les conclusions du rapport de la Commission de gestion sont adoptées à l'unanimité, soit :

1. d'approuver la gestion de la Municipalité pour l'année 2013 et de lui en donner décharge,
2. de relever la Commission de gestion de son mandat.

Le Président ouvre la discussion sur les «Vœux de la Commission de gestion 2014 pour l'exercice 2013»

La discussion n'est pas utilisée.

Le Rapport de la Municipalité concernant les suites données aux vœux de la Commission de gestion 2013 pour l'année 2012 ne suscite ni question, ni remarque de la part des Conseillers.

Comptes de l'exercice 2013

Au pupitre, **M. Christophe Gessner**, président de la Commission des finances, donne quelques chiffres importants :

- autofinancement	CHF	14'357'087.-
- bénéfice financier	CHF	10'365'721.-
- la fortune de la Bourse communale au 31.12.2013	CHF	43'089'686.-
- emprunts à fin 2015	CHF	990'000.-
- réserves et provisions au 31.12.2013	CHF	57'030'940.-
- liquidités au 31.12.2013	CHF	34'343'946.-

M. Christophe Gessner répond à M. Kudelski qu'à la page 84 se trouvent les chiffres concernant les parkings. Les revenus des locations mensuelles sur abonnement s'élèvent à 374'444.15 et à 129'221.79 pour les revenus des locations horaires. Par contre, il n'a pas de réponse en ce qui concerne le taux d'occupation.

Le Rapport sur les comptes est passé en revue, chapitre par chapitre.

p. 111 *Protection civile*

M. Gaston Asper se réfère à deux postes : le prélèvement sur fond de réserve pour aménagement abris PC et la participation à l'office régional de protection civile. Il veut savoir selon quel critère la somme prélevée sur le fond de réserve est calculée, pourquoi ce fond est différent de ce qui a été budgété et qu'est-ce qui va se passer quand le fond de réserve sera épuisé.

M. Christophe Gessner répond qu'en ce qui concerne le montant du prélèvement par rapport au budget, celui-ci est conforme à une certaine réalité en fonction de la nécessité des dépenses. Il faudrait qu'il recherche pour pouvoir expliquer cette différence d'environ CHF 2'000.-. En ce qui concerne le prélèvement, il s'agit d'un fond qui va être remis à zéro car la totalité de la loi sur la Protection civile a changé. Ceci rentrera dans le ménage courant de la bourse communale.

p. 113 *Aides et subventions communales*

M. Gérald Rohrbach s'intéresse aux comptes « aides de solidarité diverses » et « aides en faveur des institutions privées ». Il s'avère que l'effort de la Municipalité en faveur des projets

de solidarité s'élève à CHF 5'500.-. En mettant en rapport les 10 millions de bénéfice, il se demande si l'on ne pourrait pas faire un effort supplémentaire.

Mme Claire Glauser signale que dans les aides diverses figurent la Chaîne du Bonheur pour le tsunami en Thaïlande et le Vivarium qui était en grande difficulté financière et auquel on a versé CHF 5'000.-. Pour les institutions privées, il y a environ CHF 20'000.-. Elles sont nombreuses : association des amis de Mémise, Mobyette qui aide les jeunes en difficulté et n'avait pas les moyens pour l'aménagement de ses nouveaux locaux suite à son déménagement. Pour la Fedevaco qui s'occupe de la coopération avec les pays en développement, le montant versé est de CHF 2'500.-, mais pour le budget 2015 la Municipalité a accepté le principe de verser un franc par habitant. Une autre forme de solidarité est le centime sur l'eau dont les SI s'en occupent.

p. 113-114 *Aides et subventions communales*

M. Christian van Singer constate que les aides aux garderie-nursery, UAPE et autres ont fortement baissé par rapport au budget. Par contre les participations des parents ont beaucoup augmenté. Il s'interroge si cela reflète la politique familiale de la Municipalité.

Réponse de **M. Christophe Gessner** : le fait d'avoir ces différentes UAPE, garderies etc. montre la volonté de la Commune à mettre en place les structures nécessaires. Les tarifs sont en fonction des revenus des parents.

Mme Claire Glauser confirme que les tarifs sont proportionnels aux salaires. A Lutry, il y a beaucoup de familles qui payent le plein tarif. Elle précise que c'est au niveau du réseau Pully, Paudex, Belmont et Lutry que les tarifs ont été étudiés. La Commune n'est pas indépendante pour fixer les tarifs. Avec l'arrivée du revenu déterminant unifié qui va être mis en route pour l'accueil de jour des enfants, on va rediscuter les tarifs au niveau du réseau.

M. Claude Weber rappelle le postulat déposé en 2010 par M. Sébastien Rod qui demandait de revoir la clé tarifaire pour encourager une mixité sociale plus importante. Le Syndic avait répondu que le comité de direction du réseau de Pully, Belmont, Paudex et Lutry avait entrepris une réflexion pour réviser ces tarifs. Jusqu'à maintenant rien n'avait été fait. Suite à l'intervention de Mme Glauser, il constate que cette révision va enfin avoir lieu.

M. André Kudelski signale que le coût de la vie est plus cher à Lutry, surtout que l'impôt marginal est très important. Les personnes de la classe moyenne sont doublement pénalisées.

M. Jacques-André Conne rappelle que les impôts sont plus bas à Lutry qu'à Lausanne.

M. André Kudelski explique que sur la valeur marginale de l'impôt la Commune n'a plus aucune importance car il est de 14 centimes par point d'impôt. Le fait d'être ici ou à Lausanne au niveau de l'impôt est identique, car le coefficient entre le Canton et la Commune est supérieur à 2.

Le Président ouvre la discussion générale.

M. Claude Perret signale qu'à la page 2 du rapport de la Commission des finances il y a une faute de frappe, il faut lire CHF 461'063.10

M. Jacques-André Conne répond à M. Asper à propos de la PC que la différence de CHF 2'000.- par rapport au budget est due simplement à un décalage annuel.

La discussion est close.

Le Président ouvre la discussion sur le rapport de la Commission des finances.

La discussion n'est pas utilisée, elle est close.

M. Christophe Gessner lit les conclusions du rapport de la Commission des finances sur les comptes.

Le Président met au vote les comptes de l'exercice 2013.

Les comptes 2013 de la Bourse communale et des Services industriels sont adoptés à l'unanimité.

M. Jacques-André Conne remercie les présidents et les membres des commissions de finances et de gestion. Il remercie l'ensemble du Conseil communal de la confiance témoignée. Il remercie aussi les chefs de service.

5. PREAVIS MUNICIPAL N° 1202/2014 CONCERNANT UN CREDIT D'OUVRAGE POUR LE REAMENAGEMENT DE LA DECHETERIE DE FLON-DE-VAUX

Au pupitre, **M. Pascal Barone**, président-rapporteur, lit son rapport. La commission unanime propose au Conseil d'adopter les conclusions du préavis.

La Municipalité ne demande pas la parole.

Le Président ouvre la discussion.

M. Christian van Singer se demande pourquoi la Commune ne mettrait pas à la disposition de la population un endroit où l'on pourrait déposer des objets d'une certaine valeur tels que jouets et appareils et où les gens pourraient se servir. Cela existe déjà dans d'autres communes.

Mme Aude Savoy répond qu'à Lutry ceci existe déjà de fait, les employés de la déchèterie mettant de côté certains objets. Ce système ne fonctionne pas de manière optimale. Si on veut l'institutionnaliser il faut réglementer les choses. Il faudrait instaurer un tournus et enlever les objets au bout d'un certain temps.

M. Christian van Singer émet le vœu que la Municipalité envisage d'augmenter les rayonnages à disposition. Favoriser la récupération intelligente devrait être un des buts de la Municipalité.

Mme Silvie Moroszlay s'interroge si c'est au citoyen de payer l'acheminement du plastique à Tridel. Elle souhaiterait qu'il y ait une benne à plastique à la déchèterie. Les emballages PET ne sont pas acceptés à la benne lorsqu'ils n'ont pas une forme de bouteille.

Mme Aude Savoy répond qu'il appartient au citoyen de payer le transport pour le plastique, selon le principe du pollueur payeur. Une étude a été réalisée sur le tri du plastique et la recommandation est de ne pas le trier, car il n'y a pas la possibilité de le valoriser suffisamment. Il y a une benne où l'on peut mettre les gros déchets plastique et les bidons de 5 litres. Elle est surprise que le PET ne soit pas admis. Elle va se renseigner.

M. Bernard Hagin signale que le règlement prévoit des bidons de 5 litres, mais les grandes surfaces vendent des bidons de 4 litres. Le règlement devrait être revu. Pour le PET, c'est vrai qu'on se fait refouler s'il ne s'agit pas de bouteilles d'eau. L'estrade qui est en face de la benne à papier a la barrière très haute et elle bouche l'entrée.

Mme Aude Savoy répond qu'on va régler le problème du PET. La Municipalité prend note de la remarque de la barrière et la fera abaisser si nécessaire.

M. Raymond Sudan s'étonne du montant de CHF 52'000.- pour les installations de chantier.

Mme Aude Savoy remarque que les installations de chantier ne sont pas des postes anodins dans un budget. Les coûts estimés l'ont été sur la base des derniers chantiers qui ont été faits. Il n'y a pas eu de soumission.

M. Thierry Buche dépose un **amendement** demandant la suppression du poste de CHF 3'000.- pour la mise en place d'un marquage de direction au sol. Il se pose la question de l'utilité réelle d'un tel marquage. Il ne répond pas à une demande du personnel de la déchèterie. Tout se passe dans la bonne humeur. Si l'amendement n'est pas accepté, il faudra se poser la question de la manière dont seront appliquées les prescriptions et les mesures qui seront prises.

Mme Aude Savoy rassure M. Buche. La déchèterie sera toujours aussi conviviale. L'idée n'est pas de faire venir la police à la déchèterie mais de donner aux citoyens la possibilité de parquer dans des endroits adéquats.

M. Thierry Buche souligne que la déchèterie a toujours bien fonctionné. Il faudrait laisser les choses comme elles sont.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

On procède à la votation de l'amendement de M. Thierry Buche. Il est refusé (23 voix pour, 31 voix contre et 17 abstentions).

Le Conseil adopte les conclusions du préavis (4 abstentions), à savoir:

1. d'autoriser la Municipalité à engager les études et les travaux pour le réaménagement de la déchèterie.
2. d'autoriser la Municipalité à engager les études et les travaux pour l'aménagement d'une fourrière.
3. d'accorder les crédits nécessaires à ces études et travaux, soit la somme de CHF 600'000.- pour les études et les travaux pour le réaménagement de la déchèterie.
4. d'admettre les modes de financement proposés.

6. ELECTION DU BUREAU DU CONSEIL

1. Election du Président

Au nom du groupe radical, M. Patrick Sutter présente la candidature de **M. Sébastien Rod**. Après décision unanime du Conseil, l'élection s'effectue à main levée.

M. Sébastien Rod est élu à l'unanimité avec une abstention.

2. Election du premier Vice-président

Au nom du groupe libéral, M. Jean-Daniel Gay présente la candidature de **M. Olivier Rodieux**.

Après décision unanime du Conseil, l'élection s'effectue à main levée.

M. Olivier Rodieux est élu à une large majorité avec deux abstentions.

3. Election du deuxième Vice-président

Au nom du groupe socialistes et indépendants de gauche, M. Claude Weber propose la candidature de **M. Alain Amy**.

Après décision unanime du Conseil, l'élection s'effectue à main levée.

M. Alain Amy est élu à l'unanimité avec une abstention.

4. Election de deux scrutateurs

Après décision unanime du Conseil, l'élection des deux scrutateurs s'effectue à main levée.

Mme Marie-Claude Rossi (socialistes et indépendants de gauche) et **M. Michel Bornet** (libéral) sont élus avec une abstention.

5. Election de deux scrutateurs suppléants

Après décision unanime du Conseil, l'élection des deux scrutateurs suppléants s'effectue à main levée.

M. Dominique Roulet (vert) et **M. Pierre Robert** (libéral) sont élus avec deux abstentions.

7. ELECTION DE LA COMMISSION DE GESTION ET DE SON PRESIDENT

La commission comporte 11 membres et 11 candidats sont proposés. Sans opposition, l'élection s'effectue à main levée.

Sont élus :	Mmes et MM	Gaston	ASPER
		Jakob	BIRCHER
		Yorick	DELAUNAY
		Annick	DIRAC
		Françoise	GRETILLAT
		Christian	LANZREIN
		Fabien	LAVANCHY
		Fabrice	ROD
		Philippe	SANDOZ
		Rémy	SULZER

M. Patrick Sutter (radical) est élu président de la Commission de gestion à l'unanimité (une abstention).

8. ELECTION D'UN MEMBRE A LA COMMISSION D'URBANISME

Pour remplacer M. Rémy Sulzer, M. Darel Cedraschi, au nom du groupe UDC, propose la candidature de **M. Jean-Marc Pilloud**. Il est élu à l'unanimité (une abstention).

9. COMMUNICATIONS MUNICIPALES

N° 580/2014 *Nomination d'un nouveau membre à la Commission consultative de la zone ville et villages.*

N° 581/2014 *Hôtel-restaurant « Le Rivage »*

M. Jacques-André Conne informe que la Municipalité demande la suppression de la séance du 6 octobre faute d'objets prêts pour cette date.

M. Charles Monod communique que l'Association intercommunale Police Lavaux est accréditée ce jour. Elle est la première du Canton à être accréditée.

M. Alain Amy demande que cette séance puisse avoir lieu ou en tout cas que la date puisse servir à une information de la Municipalité concernant l'avancement du PALM, notamment du schéma Est (SDEL).

Réponse de **M. Pierre-Alexandre Schlaeppli** : suite aux demandes des Conseillers communaux, la Municipalité s'est approchée de la présidence du schéma directeur. On a mandaté un organe de communication qui est en train de plancher sur la communication pour le SDEL et qui a deux missions : faire de la communication pour les Conseils communaux et faire de la communication au niveau de la population. Pour le BHNS la commission de concertation est au courant. On est au stade où l'on va choisir les mandataires pour mettre en route le projet d'ouvrage. Au niveau des TL, on a mandaté un autre organe qui va faire de la communication sur le BHNS. La Municipalité va prendre contact avec les organes de communication pour savoir si on pourrait faire une présentation le 6 octobre.

M. Alain Amy propose que si la Municipalité n'a pas assez de matière à présenter, le nouveau président du Conseil communal se mette en relation avec M. Pierre-Alexandre Schlaeppli et informe aux Conseillers si cette séance pourrait avoir lieu.

M. Michel Monod suggère de commencer la séance du mois de novembre une demi-heure avant pour communiquer ces informations.

M. Sébastien Rod convoquera le bureau début septembre après avoir discuté avec M. Schlaeppli et informera le Conseil sur le maintien ou pas de la séance du 6 octobre.

10. DISCUSSION SUR LES MOTIONS ET LES POSTULATS DEPOSES AU POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR

Ce point est caduc, aucune motion ou postulat n'ayant été déposé sur le bureau du Conseil.

11. INTERPELLATIONS, QUESTIONS ET DIVERS

Mme Juliette Goy émet le **vœu** suivant : un rapport de commission doit être « tip-top » à tous les points de vue. Elle estime qu'il y a beaucoup trop d'erreurs et propose son aide pour corriger les rapports si quelqu'un en a besoin.

M. Denis Aguet pose une question sur la confidentialité des documents que les Conseillers reçoivent relatifs à la marche du Conseil communal.

M. Jacques-André Conne répond qu'on peut les considérer comme publics, sauf dans le cas où il y aurait une mention d'embargo qui empêcherait de transmettre les documents plus loin.

M. Pierre Bonjour émet le **vœu** suivant : que la Municipalité défende le principe de raccordement de la ligne 25 à l'arrêt de Samson Raymondin et le raccordement à la future ligne BHNS.

M. Pierre-Alexandre Schlaeppli répond que c'est une des préoccupations de la Municipalité.

M. Pierre Bonjour émet le **vœu** suivant : il serait intéressant de vérifier si les débits de la constance des eaux usées qui descendent la route de la Conversion sont suffisants pour éventuellement turbiner ces eaux usées au bas de la route de la Conversion. Cela produit un peu d'énergie, il y a une homogénéisation de l'eau qui coule et l'épuration de l'eau commence.

M. Charles Monod signale que cette possibilité a été évoquée dans le rapport sur l'étude énergétique qui sera communiqué cet été aux Conseillers communaux.

Le Président remercie les Conseillers pour le respect montré pendant ses deux années de présidence. Il remercie aussi la Municipalité, le Secrétaire municipal, les chefs de service, la Secrétaire et M. l'Huissier.

L'ordre du jour étant épuisé, **le Président** lève la séance à 22h00.

La prochaine séance est fixée le 6 octobre 2014 à 20h00 (à confirmer)

BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président

La Secrétaire

D. Richter

P. Brentini